



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 6 juillet 2020

**L'an deux mille vingt et le dix juillet** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, rue de la Poste, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents :** M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gille, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI MICHEU Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

**Absent(s) :** /

**Procuration(s) :** Mme VILA-ABARCA Alexandra à Mme GHYS Patricia.

Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

---

**32 / 2020 - OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE L'ASA FORCA REAL**

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants à l'ASA de Força Réal.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à **L'UNANIMITE** des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide de désigner comme délégués titulaires : Monsieur CLOTTE Gilles, Monsieur BALANGER Jean-François et Monsieur LAFFORGUE Guy et comme délégués suppléants : Monsieur DIUMENGE Dominique, Madame VILA-ABARCA Alexandra et Monsieur LLENSE Gérard.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**Le Maire,  
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20200810-2020032-AI  
Date de télétransmission : 10/08/2020  
Date de réception préfecture : 10/08/2020